

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1053

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Convention cadre relative à la requalification du campus Lyon Santé Est - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1053**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Convention cadre relative à la requalification du campus Lyon Santé Est - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire. Dans cette perspective, le Contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6ème contrat de plan Etat-Région (CPER), a fait l'objet d'une délibération n° 2015-0658 du Conseil de la Métropole en date du 21 septembre 2015.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, ce contrat précise 3 grands objectifs stratégiques, définis par les partenaires que sont l'Etat, la Région Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels,
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

Ce contrat mentionne également l'engagement financier de la Métropole de Lyon sur le volet enseignement supérieur et recherche qui s'élève à 44,66 M€ (hors financement du Centre international de recherche sur le cancer) sur 16 opérations qui répondent aux exigences suivantes :

- conforter la politique de structuration du site universitaire portée par l'Université de Lyon,
- renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment, par le biais des filières sciences de la vie et des cleantech,
- renforcer la visibilité et la masse critique en terme de recherche des campus moteurs de l'Université de Lyon (LyonTech-la Doua et Charles Mérieux), et concourir à la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés,
- conforter l'attractivité du site de l'Université de Lyon pour les étudiants.

La présente délibération concerne :

- l'approbation et la signature de la convention cadre relative à la requalification du campus Lyon Santé Est (site Rockefeller, 2ème tranche) inscrite au CPER 2015-2020,
- l'individualisation totale d'autorisation de programme pour cette opération.

Présentation de l'opération

Le campus Lyon Santé Est constitue l'une des implantations majeures de l'Université Claude Bernard Lyon 1, avec la Doua et regroupe les sites de Rockefeller et de la Buire. Situé dans le 8^e arrondissement de Lyon, il bénéficie d'un environnement scientifique et clinique de premier ordre : Centre Léon Bérard, hôpital Edouard Herriot, Centre hospitalier Le Vinatier, hôpital Cardio-Vasculaire et Neurologique. Au total, dans ce secteur, sont concentrés les 2/3 des lits hospitaliers de l'agglomération.

L'Université Claude Bernard Lyon 1 est la 4ème université française, employant plus de 5 000 personnes et 35 000 étudiants, mais elle est la première université française par le nombre d'étudiants en santé : 12 000 étudiants répartis, depuis la rentrée 2009, en 2 facultés de médecine : Lyon Santé Est et Lyon Sud, soit environ 11 % des effectifs lyonnais de l'Université de Lyon.

Une première tranche de travaux, fondée sur le Schéma de développement immobilier (SDI) 2009, d'un montant de 19 950 000 €, a été financée dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (7 000 000 € par la Région, 10 000 000 € par l'Etat, 2 200 000 € par la Communauté urbaine de Lyon), et par l'Université Lyon 1 (750 000 €). Cette tranche 1 a permis de traiter une partie du rez-de-chaussée, des premier et deuxième étages du bâtiment principal (plateformes pédagogiques, maison de l'étudiant, cafétéria, administration, etc.) et la bibliothèque universitaire.

Une tranche 2 de travaux, objet de la présente convention, est programmée afin de poursuivre la stratégie de réhabilitation du campus Lyon Santé Est.

A l'issue de la tranche 2, environ 50 % du bâtiment principal de l'école Rockefeller sera réhabilité. Cette opération s'inscrit dans un projet d'ensemble qui vise à rénover l'intégralité du bâtiment et requalifier le campus.

La Métropole de Lyon souhaite particulièrement soutenir l'implantation de l'Institut neuro-myogène (INMG), compris dans la tranche 2.

L'INMG va regrouper au sein d'un centre de recherche des équipes développant une recherche de pointe sur les systèmes nerveux et musculaires. L'objectif est de créer un pôle de recherche fondamentale d'excellence en interaction avec le tissu hospitalier et les acteurs socio-économiques et développer une recherche translationnelle forte au service des patients. L'INMG ambitionne également de développer une offre d'enseignement par la recherche contribuant ainsi à accroître la reconnaissance internationale et l'attractivité du campus Lyon Santé Est.

Montage financier et planning

Le plan de financement de la 2ème tranche est le suivant :

Région	Etat	Métropole	Université Claude Bernard Lyon 1	Total
22,5 M€	7,2 M€	1 M€	1,3 M€	32 M€

Les travaux sont prévus de septembre 2015 à 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Métropole de Lyon à la 2ème tranche de l'opération de requalification du campus Lyon Santé Est dans le cadre du contrat de plan Etat Région 2015-2020,

b) - la convention cadre relative à la deuxième tranche de l'opération de requalification du campus Lyon Santé Est dans le cadre du contrat de plan Etat Région 2015-2020,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 000 000 € au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

d) - la convention correspondante à passer entre la Métropole de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 - Enseignement supérieur et recherche pour un montant de 1 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P03O5043 selon l'échéancier suivant : 200 000 € en 2016, 200 000 € en 2017, 200 000 € en 2018, 200 000 € en 2019, 200 000 € en 2020.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal, exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 - compte 204182 - opération n° 0P03O5043.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.